

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-rencontre-la-DGER.html>



Le Snetap-FSU rencontre la DGER sur la question des examens

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 5 janvier 2017, le secteur Pédagogie Vie scolaire du Snetap-FSU (Céline DUDOUET, du groupe Bac Technologique - Gaelle LEBAYON, animatrice du groupe langues vivantes - Yoann VIGNER, secrétaire national du secteur pédagogie et vie scolaire) rencontrait la Sous-Direction **POFE** (politiques de formation et d'éducation) de la **DGER** et le Service examens.

Il s'agissait pour le Snetap-FSU, après une enquête réalisée auprès des collègues à l'issue de la session des examens 2016, de faire remonter leurs nombreuses interrogations tant sur le fond (sujets, modalités d'évaluation ...) que sur la forme (organisation pratique, ...) des épreuves.

Nous avons tout d'abord abordé la problématique générale des examens :

- les convocations (nombre par agent, convocation dans des filières voire matières dans lesquelles les collègues n'enseignent pas, problèmes de convocation pour les élèves) ; demandes de sujets O pour les toutes les épreuves-filières ; le déroulement des épreuves (problèmes des erreurs dans les sujets, demande de modification des modalités pour les commissions de choix de sujet.
- la rémunération des épreuves (pas de note de service depuis 2008, absence de transparence sur la rémunération et sur la date de paiement des indemnités).

Puis nous avons abordé les problèmes spécifiques au STAV (tant pour les épreuves du second groupe que pour les épreuves de langues). Pour les épreuves de langue, il s'agissait notamment d'évoquer les problèmes d'harmonisation, de grille de correction, d'organisation matérielle des oraux ou encore l'élaboration de sujets nationaux.

La **DGER** semble vouloir être à l'écoute sur un certain nombre de sujets : une remise en forme de l'épreuve de contrôle ; évolution des épreuves du second groupe en baccalauréat STAV (épreuve E5 notamment). Si rien n'est encore fait, des avancées semblent pouvoir être envisagées.

De plus, si le Service examen connaît actuellement une réorganisation, la nouvelle équipe semble porteuse de nombreux projets et a pris un certain nombre d'engagements :

- **clarifier les informations concernant les examens** en mettant (dans un même dossier) dans la partie examen de Chlorofil tous les textes réglementaires, grilles ou autres documents nécessaires,
- **faire un certain nombre de rappels de la réglementation et des bonnes pratiques aux services examens** à l'échelle inter-régionale (modalités de convocation ou re-convocation, prise en compte des conditions d'accessibilité des centres d'examen pour les candidats et correcteurs à mobilité réduite),
- **envisager un re-toilettage de la Note de Service de 2008** qui définissait le montant de rémunération des oraux et des corrections des copies.

Nous suivrons bien évidemment de très près ces dossiers.

Y.VIGNER
Secrétaire national
Secteur Pédagogie et Vie scolaire